



Département du
COMMUNE DE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 059-215903832-20260415-DEL_26_47-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

Date de convocation

02 AVRIL 2026

Date d'affichage

02 AVRIL 2026

Nombre de
Conseillers

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....33

N° DEL-26-47

Objet

Désignation des
représentants au
syndicat mixte de
gestion du parc
naturel régional
Scarpe-Escaut

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire - Sabine SACLEUX, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Céline PLATEEL-THUIN, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Thomas JORIEUX, Edwige PAYE-BEN YASMINA, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Laurent JEANNAS, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés :

Karim BERBACHE, conseiller, avait donné procuration à Jérôme LEMAN, conseiller.

Malika LERICHE, conseillère, avait donné procuration à Laurent JEANNAS, conseiller.

Marie-Christine MINCHILLI, conseillère, avait donné procuration à Elodie THIEME, conseillère.

Secrétaire de séance : Estelle BOUTE

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L.333-3 ;

Considérant l'adhésion de la commune de Marly au Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escout ;

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout, précisant que les communes, communes associées ou villes-portes sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L.2122-7 ;

Considérant que la Ville doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de désigner M. Patrick LEMAIRE, titulaire, et M. Jean-Paul CLEMENT, suppléant, pour représenter la Ville de Marly au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout.

le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ADOPTE la proposition.

La secrétaire
Estelle BOUTE

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE

Transmis en sous-préfecture le ..05.10.51.2026....
Document exécutoire à compter du ..05.10.51.2026